

Non-applicabilité du règlement à une opération notifiée**[Affaire COMP/M.1821 — Bellsouth/VRT (E-Plus)]**

(2000/C 258/13)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 31 janvier 2000, la Commission a décidé que l'opération notifiée dans l'affaire susmentionnée ne relève pas du champ d'application du règlement relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises, parce que les seuils prévus à l'article 1^{er}, paragraphes 2 et 3 dudit règlement ne sont pas atteints. La présente décision est fondée sur l'article 6, paragraphe 1, point a), du règlement relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

- en support papier via les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page 4 de couverture),
- en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX sous le numéro de document 300M1821. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, marketing et relations publiques (OP/A/4-B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].
